



patrimoines

d e m a r t i g n y

Pour mémoire à La Postérité

Chronique des années 1785-1790

Christine Payot - Roland Farquet

15^e BULLETIN
JANVIER 2007

WENTWORTH
MEDICAL
WENTWORTH
MEDICAL

patrimoines

d e m a r t i g n y

15^e BULLETIN • JANVIER 2007



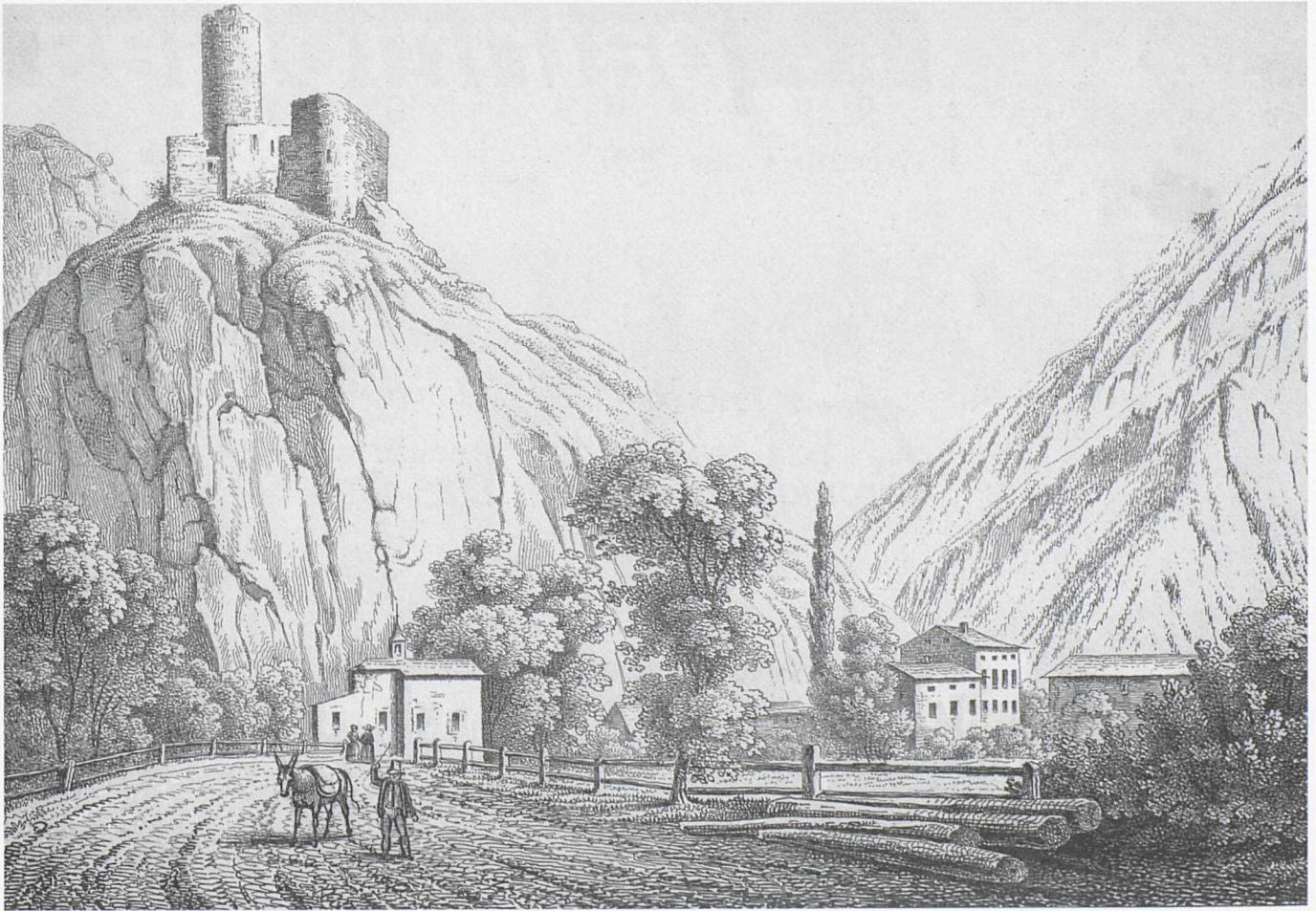
pour mémoire à La Postérité
Chronique des années 1785-1790

Christine Payot - Roland Farquet

Médiathèque VS Mediathek



1010723361



La Batie
J. F. Wagner [1840]
Lithographie, 19 x 26 cm
(Gattlen N° 1544)
Collection Roland Farquet

Préface

Pour son nouveau bulletin, Patrimoines de Martigny a choisi de publier une courte chronique locale des dernières années du XVIII^e siècle. Le lecteur y retrouvera les soucis quotidiens liés à l'époque: la dureté des hivers – une préoccupation capitale pour la subsistance des ménages –, les incendies, dont celui de Sion en 1788 – peut-être le plus grave de l'histoire du canton –, les premières luttes politiques dans le Bas-Valais pour se libérer de la domination des dizains du Haut, etc.

Il ne s'agit là que d'un court exemple de ce que peuvent présenter les archives locales et c'est ce qu'il me semble important de souligner ici. On sait en effet qu'à Martigny, l'autorité communale a choisi depuis quelques années de favoriser un réexamen complet et la mise en valeur de son patrimoine écrit. Il faut savoir que notre commune a la chance de posséder – de manière actuellement fort dispersée il est vrai – des archives couvrant les huit derniers siècles, soit plusieurs dizaines de milliers de pièces.

A cet effet, la création d'une association dynamique a été encouragée, des locaux modernes et spécialement équipés ont été aménagés et une équipe compétente a été choisie pour mener à bien le long et minutieux travail de réorganisation. A terme, c'est une énorme masse de renseignements sur la région de Martigny, sa construction, son évolution, ses familles, son territoire ou ses différents modes de vies successifs, qui sera accessible aux chercheurs et au public.

Il appartient à chaque génération de transmettre après elle les témoignages de son activité; avec Patrimoines de Martigny, l'administration communale actuelle est en train de procéder à ce nécessaire devoir de mémoire, tant par respect envers ceux qui nous ont précédés que par un souci d'enseignement à l'intention de ceux qui nous succéderont.

*Benoît Bender
Conseiller communal
Département de la Culture et du Tourisme
Président de l'Association des archives
de Martigny*

Une chronique

Le choix de publier cette courte chronique tirée des anciennes archives de Martigny nécessite quelques explications.

Tout d'abord, il nous a semblé intéressant d'utiliser pour ce bulletin un échantillon du patrimoine écrit ancien. Dans le cadre de la réorganisation en cours des archives de Martigny, il ne fait pas de doute que nombre de textes semblables pourront être proposés prochainement au public dans d'autres publications.

A cet égard, il nous a semblé que le genre de la chronique est le plus à même de retenir l'attention du grand public: s'il est vrai que la plupart des documents d'archives sont précieux pour le chercheur, ils sont souvent peu médiatiques, voire franchement rebutants pour le profane: livres de comptes, actes administratifs, procédures judiciaires, etc. La chronique appartient pour sa part à un genre rare et il est toujours intéressant d'en découvrir une: ce type de récit permet d'entrer dans le quotidien d'une époque et d'en cerner la réalité sous un jour plus personnel.

Enfin, ce petit texte sert aussi de prélude à une publication plus étendue qui devrait intervenir dans quelques mois: il s'agit de la chronique, totalement inédite, qu'a tenue Philippe Farquet dit «Alpinus» et qui porte de 1850 à 1945¹. Sur plus d'un millier de pages manuscrites, de multiples informations sont consignées sur une époque charnière de notre passé; l'ensemble permet de mieux comprendre comment le Martigny d'aujourd'hui s'est fait.

Le texte et son auteur

Cette chronique est extraite d'un registre communément appelé *Codex Tavernier*, du nom de son dernier propriétaire, le notaire Joseph-Antoine Tavernier (1812-1883). Dans les archives dites «du Mixte» de Martigny, il porte la cote N° 570, et il fait suite au N° 373.

Ces deux volumes contiennent des copies des principaux titres concernant Martigny et le Valais (actes de délimitations avec les communautés voisines, confirmations des franchises, ordonnances diverses, etc.). On peut supposer qu'ils ont été rédigés dès la fin du XVII^e siècle et ont été constamment actualisés et complétés jusqu'aux dernières années du XVIII^e siècle; destinés probablement à l'usage des charge-ayant (curiaux, syndics), ils formaient en quelque sorte un abrégé de la jurisprudence locale. Pour les chercheurs modernes, ce genre de document est utile à un autre titre: c'est en le recoupant et en le contrôlant qu'il est permis d'estimer que la plupart des actes originaux importants de notre communauté nous sont parvenus.

Le volume qui nous intéresse est un fort registre relié en carton, non paginé, sauf 90 folios, qui comprend 512 pages de papier utiles, d'un format de 200 x 305 mm. Il est écrit en latin et en français. La reliure a été consolidée avec un parchemin comportant une partition musicale. Le texte de la chronique occupe les pages 498 à 512.

Identifier l'auteur anonyme de cette chronique² n'a pas été chose aisée, car il n'y a pas d'élément dans le texte ou dans le reste du volume qui fournisse une indication pro-



¹ Ce travail est en cours d'élaboration.

² Cette chronique a été utilisée pour la partie qui contient la narration de l'incendie de Sion en 1788 dans François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles» in *Vallesia* 1980, pp. 127-436.

bante. Alpinus, qui a dressé dans ses notes un résumé des deux volumes du *Codex Tavernier*, a seulement laissé une mention furtive sur le texte qui nous intéresse: «diverses notes concernant le temps et les événements»³.

Il a donc fallu se tourner vers les personnages occupant les fonctions administratives locales à cette époque. Heureusement en ce sens, rares étaient les Martignerais sachant écrire et, au début du XIX^e siècle, il est fréquent de voir les autorités communales signer un document par des



marques domestiques: ceci a donc réduit d'autant le cercle des auteurs potentiels. Tout naturellement, les écritures des notables d'alors ont été comparées – particulièrement celles des notaires Ganiotz, Tavernier, Gay, etc. – mais sans succès. Par chance, le Fonds de l'Abbé Antoine Torrione⁴ propose une vaste source de pièces de cette époque. Finalement, l'écriture en question s'est avérée être indiscutablement celle du notaire et curial vidomnal Joseph-Théodore Gross.

Un curial attentif

Originaire de Finhaut, une branche de la famille Gross s'installe à Martigny et y est reçue bourgeoise en la

personne d'égrège Maurice Gross, en 1665. Celui-ci avait épousé Suzanne de Prato, une des dernières descendantes d'une vieille famille locale, éteinte à la fin du XVIII^e siècle.

Joseph-Théodore Gross (1730-1820)⁵ épouse Marie-Christine Gay; notaire, il est signalé comme curial de Saxon en 1769-70, puis curial vidomnal de Martigny de 1782⁶ à 1790. On le cite ensuite comme châtelain, titre que l'on accordait alors au juge de première instance⁷. Le fait que Gross ait en sa possession le volume dont il est question s'explique certainement par la fonction de curial qui est la sienne. De plus, on remarque qu'il lui a certainement été transmis par son père: au folio 497 précédant immédiatement sa chronique, on voit que la dernière mention est portée en 1746 par son père Maurice Joseph Gross, également notaire. Le volume ne comporte pas d'autre texte de la main de Joseph Théodore; il prend la liberté d'utiliser les nombreux feuillets vierges pour rédiger sa chronique. S'il l'arrête en 1790, ce n'est pas par choix, mais parce qu'à cette date il n'est pas réélu dans sa fonction. Il transmet sans doute à

ce moment le registre à son successeur. Les feuillets suivants resteront vierges pour une raison évidente: l'avène-

³ Cahier de note, Archives du Grand-Saint-Bernard, L2 Farquet 1-20.

⁴ La Fondation Abbé Antoine Torrione a été créée en 1986 et dissoute en 2006; rappelons que la mère de l'abbé était une Tavernier, ce qui explique le nombre important de documents concernant cette famille contenus dans ce fonds. L'abbé Torrione, féru d'archéologie et d'histoire, a collectionné et accumulé sa vie durant tout ce qui touche à Martigny; nombre de pièces, notamment une importante collection de gravures, ont ainsi été sauvées de la destruction et constituent un important complément aux archives locales.

⁵ Cette date est celle que mentionne l'*Armorial valaisan* de 1946; elle est peut-être basée sur la mention figurant dans le portrait de Joseph-Théodore Gross; sa naissance ne figure en effet pas dans le registre paroissial de Martigny. Soit il s'agit donc d'une erreur, soit Gross est né dans une autre paroisse.

⁶ Fonds Abbé-Antoine-Torrione, M8/I. Les minutiers de Joseph-Théodore Gross, de 1764 à 1790, figurent dans ce fonds.

⁷ *Constitution du Canton du Valais* (1815), Titre VIII, article 37. Deux des fils de Joseph-Théodore Gross accéderont plus tard à une certaine notoriété locale. Joseph-Samuel (1781-1868) sera châtelain de Martigny (1816) député à la Diète valaisanne (1817-1831), au Grand Conseil (1839-1843), à la Diète fédérale (1841), puis au Conseil d'Etat (1843-1847). Etienne-César (1788-1838), docteur en droit de l'université de Turin, notaire impérial, vice-grand-châtelain de Martigny; il sera notamment le correspondant et ami de Giuseppe Mazzini; en 1835, il créera, en compagnie de Maurice Barman, la section valaisanne de la Jeune Suisse.

ment d'un nouveau régime et l'évolution survenue dans le cadre légal rendront dorénavant caduque la continuation de cette jurisprudence locale.

Règles de transcription et d'annotation

Pour faciliter l'accès du grand public à ce texte, nous avons choisi de lui apporter quelques retouches. Ainsi, nous lui avons adjoint une ponctuation moderne afin de lui donner un rythme de lecture plus aisé. De même, nous avons rétabli les accents sur les mots, lesquels font souvent défaut dans l'original. A de rares occasions, nous avons dû introduire un mot pour faire sens, à chaque fois entre crochets []. Enfin l'orthographe a été modernisée.

L'objectif de ce traitement consistait à restituer fidèlement le texte, sans en trahir l'esprit ni en altérer l'authenticité.

Nous avons choisi également de limiter l'annotation aux quelques précisions qui nous ont paru nécessaires, portant sur des notions concrètes (dates, unités de mesure, éléments biographiques).

Chronique 1785-1790

/page 498/

Pour mémoire à la postérité

L'hiver de l'année 1785 a été des plus grands qu'on ait vu dans le Vallais⁸ et dans l'Europe de passé 100 ans d'après la relation des octogénaires et septuagénaires qui n'avaient jamais ouï dire en avoir vu un pareil; j'en donnerai une relation succincte et pour commencer ce si rude hiver s'est présenté avec une bonne neige de 5 pouces⁹ le jour de Saint-Martin¹⁰ 1784 avec un froid excessif jusque proche du nouvel an qu'il s'est radouci en fournissant des pluies abondantes jusqu'à la Saint-Antoine¹¹ que le froid a repris jusqu'à Carnaval; dans quel temps il est tombé deux pieds¹² de neige qui s'est maintenue pendant tout le mois de février jusqu'au 12 mars avec un froid excessif de manière qu'on a pu profiter du traîneau jusqu'à la fin de mars et que les moulins ont été arrêtés à ne pouvoir moudre jusqu'audit 12 mars; dans quel temps il s'est radouci et est tombée une pluie qui a fort diminué la neige le 13 et 14 mars, il est derechef tombé 2 pieds de neige ce qui a retardé les travaux des vignes et que personne n'y a pu travailler avant les fêtes de Pâques, phénomène singulier et qu'on n'a pas vu ou ouï dire.

La 2^e [fois], fête de Pâques [le] 28 mars, il est derechef tombé 7 pouces de neige avec un froid violent à arrêter les moulins et pouvoir profiter du traîneau n'ayant pu faire /page 499/ aucun travail en campagne; le 2 avril il est tombé 14 pouces de neige qui a bouché les grands chemins et empêché les voyageurs; le froid violent s'est maintenu jusqu'au 7 avril. On n'a pu commencer les travaux des vignes que le 11 avril; jusqu'à cette¹³ date la neige a fort peu diminué. Autre phénomène, on a trouvé de la neige de l'hiver au Bourg dans le verger proche de la chapelle le 8^e [jour] de juin. La prise du blé et du fourrage a été fort petite et, sans le blé de Bourgogne, il y aurait eu une disette dans le Vallais. Tout le printemps a été fort sec et froid et l'été froid et humide. Pour comble de malheur, les hannetons ont dévoré les arbres. Les treilles sont périées en bonne partie; la récolte a été fort tardive. Les montagnes n'ont presque point poussé d'herbe, y étant tombé de la neige et y ayant gelé tous les mois. Au commencement d'octobre, la vendange et les châtaignes ont été gelées de manière qu'on a eu du très petit vin. Dieu nous préserve des pareilles années. Nombre de voyageurs dans les pays plats sont périés par les neiges et les froids.

⁸ L'orthographe *Valais* a été adoptée plus tard, soit par un décret du 13 février 1839.

⁹ En ce qui concerne les mesures de l'époque, rappelons les principes suivants: «L'unité fondamentale de toutes les mesures de ce canton est le pied. Le pied équivaut à 11 pouces une ligne de l'ancien pied de roi, ou à 3 décimètres; il est divisé en 10 pouces, le pouce en 10 lignes» (*Tableaux de comparaisons entre les anciennes mesures et les nouvelles / Décrétées par la Diète de Novembre 1824*).

¹⁰ 11 novembre.

¹¹ 17 janvier.

¹² Voir note 9 ci-dessus.

¹³ Le manuscrit porte *jusqu'à quelle date*: il s'agissait d'une ancienne acception du terme.

/page 500/

Remarques sur l'année 1787

Les mois de mars et de février ont été beaux, chauds et très particulièrement mars; ce qui a extrêmement fait pousser la vigne et les arbres, de manière que tout était en campagne à la fin de mars; on a trouvé des jets de vigne de 3 à 4 pouces de longueur dans ce temps. Par malheur, tout le mois d'avril, il n'a fait que froid et neige, de manière qu'environ à moitié avril, il a fait des gelées fortes qui ont tout perdu la vigne et le ramage. On a eu une petite prise de vin, qui était aigre et dur et mal mûr, aucun fruitage. L'été s'est maintenu dans une température tempérée sans avoir ressenti aucune chaleur, ce qui fait qu'on n'a eu la vendange que sur la fin d'octobre. L'automne a été fort pluvieux, cependant doux. Le commencement de l'hiver, jusqu'aux rois¹⁴ de 1788, un printemps continué sans aucune gelée ni tombée de neige; et tout l'hiver n'a presque été qu'un printemps continué n'ayant pas gelé 3 pouces le terrain et n'étant point tombé de la neige.

/page 501/

Remarques sur l'année 1788

Les mois de mars et de février ont été beaux, chauds et secs.

Avril s'est montré pluvieux et froid. Il est tombé 4 pouces de neige environ. Le 5^e [jour], il a fait une gelée assez forte; cependant, sans trop endommager. Le printemps s'est trouvé fort sec et chaud. Les vignes ont beaucoup poussé de raisins. Les blés ont été très beaux et se sont trouvés en parfaite maturité à la Saint-Jean¹⁵. La moisson a commencé le 17 juin; il y a eu une prise généralement bonne en grain, ce qui a dédommagé de l'année 1787 que la prise de grain a été très petite, puisque le blé s'est vendu 21 et 22 batz la quartane jusqu'au 15 juin.

Mais la présente année a été une année de malheur pour les incendies et les inondations.

Le 24 de mai, à 11 heures de midi, le feu a pris à la ville de Sion¹⁶ qui a brûlé les deux tiers de la ville, depuis la rue de Conthey en dessus, la rue du Château depuis la maison de ville en dessus, le château épiscopal, Tourbillon et toutes les maisons dans ce quartier jusqu'aux Jésuites [*N.B.: 300 bâtiments ont été incendiés*]¹⁷. Trente hommes de Martigny sont montés pour les aller secourir et sont restés là quatre jours à manœuvrer pour éteindre les feux¹⁸. Ceux du quart du Bourg y ont envoyé leur pompe à feu qui a fait un merveilleux effet, puisque par son moyen, on a sauvé le théâtre et la partie inférieure de la ville. Le conseil de la ville a voulu les reconnaître en leur présentant de l'argent, mais personne n'en a voulu recevoir. /page 502/

¹⁴ 6 janvier.

¹⁵ 24 juin.

¹⁶ Voir au sujet de cet incendie: François Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles» in *Vallesia* 1980, pp. 390-395, ainsi que Dominique STUDER «Sion après le grand incendie de 1788. Le nouveau visage de la ville.» dans *1788-1988, Sion, la part du feu*, Sion, 1988, pp. 83-84.

¹⁷ Cette note est portée en bas de page.

¹⁸ Les villes de Sierre et Loèche envoyèrent également leurs hommes pour aider les Séduinois dans leur lutte. L'intervention de ces secours permit de sauver la partie sud de la ville.

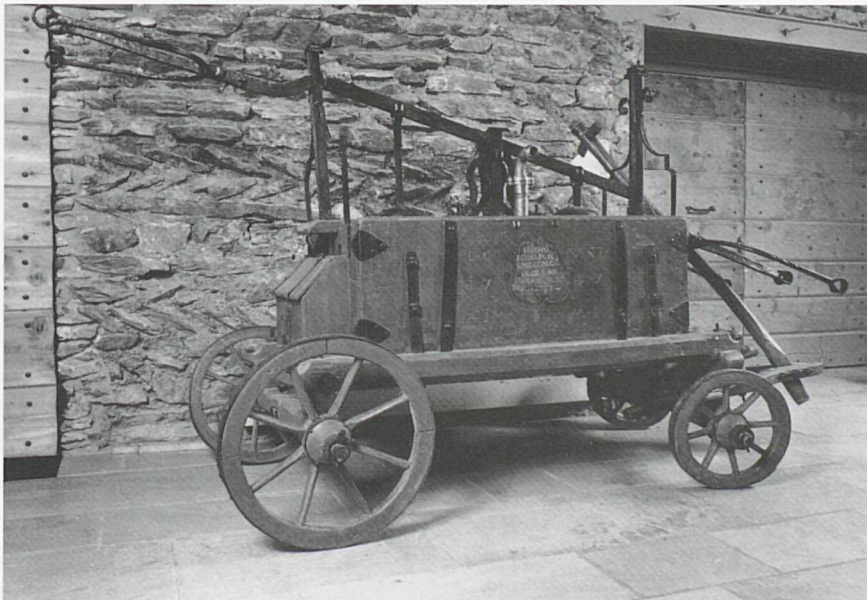
Remarques sur l'année 1788 —

Les mois de mars et de février ont été beaux, chauds, et secs, avril fut mouillé, pluvieux et froid; il est tombé 4 pouces de neige environ le 5^e il a fait une gelée assez forte cependant sans trop endommager; le printemps est trouvé fort sec et chaud, les vignes ont beaucoup poussé de raisins; les blés ont été très beaux; et se sont trouvés en parfaite maturité à la St Jean, la moisson a commencé le 17^e juin il y a eu une prise généralement bonne en grain; ce qui a dédomagé de l'année 1787 que la prise du grain a été très petite puis que le blé est vendu 21 et 22 balz la quartane jusqu'au 16^e juin —

mais la présente année a été un année de Malheur pour les incendies et les inondations.

Le 24^e de may à 11 heures ^{de midi} le feu a pris à la ville de Lion, qui a brûlé les Deux tiers de la ville, depuis la rue de Lonthey en dedus, la rue du Chateau depuis la maison de ville endessus, le Chateau y ris l'Espal, Tourbillon et toutes les maisons dans cet quartier jus qu'aux jésuites; Trente hommes de martigny sont montés pour les aller secourir et sont restés 4 jours à manœuvrer pour étindre les feux, ceux du quart du bourg y ont envoyé leurs pompe à feu, qui a fait un merveilleux effet, puis que par son moyen on a sauvé le Theatre et la partie inferieure de la ville; le Conseil de la ville a voulu les reconnoître en leurs presentant de l'argent, mais per sonne n'en a voulu recevoir.

50 m. 300 batiments ont été incendiés. —



Cette pompe à incendie est contemporaine de celles utilisées lors de l'incendie de Sion en 1788. Portant la date de 1787, elle se trouve au château de Venthône.

La première pompe à incendie de Martigny

La pompe à incendie mentionnée dans le texte était alors une acquisition récente de la Bourgeoisie de Martigny. On lit en effet dans un coutumier daté de 1780 qu'«il serait très à propos que la Bourgeoisie se procura quelques pompes ou machines à éteindre le feu, l'une pour le Bourg et l'autre pour la Ville, que l'on garderait dans les soustes, nommant des gens pour les gouverner au besoin». Dans le même texte on remarque que les incendies étaient encore combattus au moyen de seaux en cuir que l'on remplissait dans les meunières ou dans la Dranse. Lors de l'incendie, la ville de Sion disposait par contre de 6 pompes: «On abandonna les pompes, dont la principale fut consumée; les 5 autres furent bientôt hors de service» (*Nouvel almanach pour l'An de Grace 1789*). On peut remarquer que Monthey avait acquis sa première pompe vers 1748 déjà et qu'une deuxième avait été achetée quelques années plus tard. Sierre pour sa part s'était procuré une pompe à feu en 1785.

Les archives nous apprennent que les hommes dépêchés par Martigny à Sion se réunissent à l'auberge des Trois Couronnes, chez Jacques Piotaz, lequel tient le compte des dépenses de cette expédition et s'occupe de voiturer la pompe. Au nombre d'une trentaine, dont le curial Tavernier et le Capitaine Voluz, les Martignerains partent le 26 mai, emportant avec eux du pain, du fromage et environ 30 litres de vin. Le 29 mai, les derniers ouvriers regagnent le Bourg, vers une heure du matin; pour cette quinzaine de personnes, le compte mentionne encore onze pots de vin (environ 15 litres), un demi pot d'eau de vie (environ 0,7 litre), du pain et du fromage.

Sources: *Ordonnances soit Arrêts de la Noble Bourgeoisie de Martigny [...] l'an 1780*, fac-similé publié par la Bourgeoisie de Martigny, 1996, fol. 251 / *Nouvel almanach pour l'An de Grace 1789* / Elie ZWISSIG, «Les engins de sauvetage et la première pompe à Sierre, au XVIII^e siècle» dans *Petites Annales Valaisannes*, IV^{me} année, N° 1, mars 1929, pp. 13-16 / Archives du Mixte de Martigny N° 567 et N° 1688.

Incendie à Syon en Valais.

La ville de Syon Capitale du Valais a essuyé dernièrement un incendie dont ses amales n'offrent point d'exemple. Ce désastre comença le samedi, 24 May; après 11 h. du mat. le feu se manifesta dans une maison située au centre de la ville, & couverte, comé sont la plupart des maisons en bardeaux, qui enflammés, furent emportés par le vent qui survint, dans plusieurs endroits éloignés, & même jusqu'au château de *Turbillon*, qui quoi quoique éloigné d'un quart de lieue, devint la proie des flâmes. L'excessive rapidité du feu, qui, en moins de 3 h. embrasa 226 bâtimens, parmi lesquels sont 126 maisons, dont les 2 tiers sont absolument ruinées, rendit tout secours infructueux. Châque citoyen s'étoit retiré pour sauver ses effers, & les metes en lieu de sûreté difficile à trouver. On abandonna les pompes, dont la principale fut consumée: les 5 autres furent bientôt hors de service. Le toit de la Cathédrale, le château épiscopal, celui de *Turbillon* & 2 étages de la Chancellerie d'Etat, la résidence, la maison du tirage, & plusieurs autres maisons de particuliers distingués, ont été consumées. On regrette beaucoup les archives de l'Evêché, les délébres anniquités du château de *Turbillon*, où l'on voyoit les portraits de tous les Evêques du Valais, depuis l'an 1300, & la grande salle de la Chancellerie. Dans ce désastre qu'il est impossible de dépeindre, nos chers & charitables voisins des Louabl. Dixains de *St. Pierre* & de *Loësch* ainsi que la bourgeoisie de *Martigny*, nous ont été d'un grand secours, & n'ont pas peu contribué à la conservation du reste de la ville. On évalue les dommages, que ce désastre a causé, à un million d'écus.

NOUVEL
ALMANACH

pour
l'An de Grace.

1789.

Contenant des Observations
Astronomiques sur tous les Mois de
l'année comme aussi les foires
du Pays, & de la Suisse
Exactement calculé au Méridien
de Syon, & du Valais



A Sion, chez Antoine Advocat



L'auteur de cette chronique, le curial
Joseph-Théodore Gross (1730-1820).
Huile sur toile, 67 x 47.5 cm, ÆTATIS
SUÆ 50 / 1780. (propriété naguère de
M^{me} Cécile Gross, Martigny)

Sur la feuille, on lit:

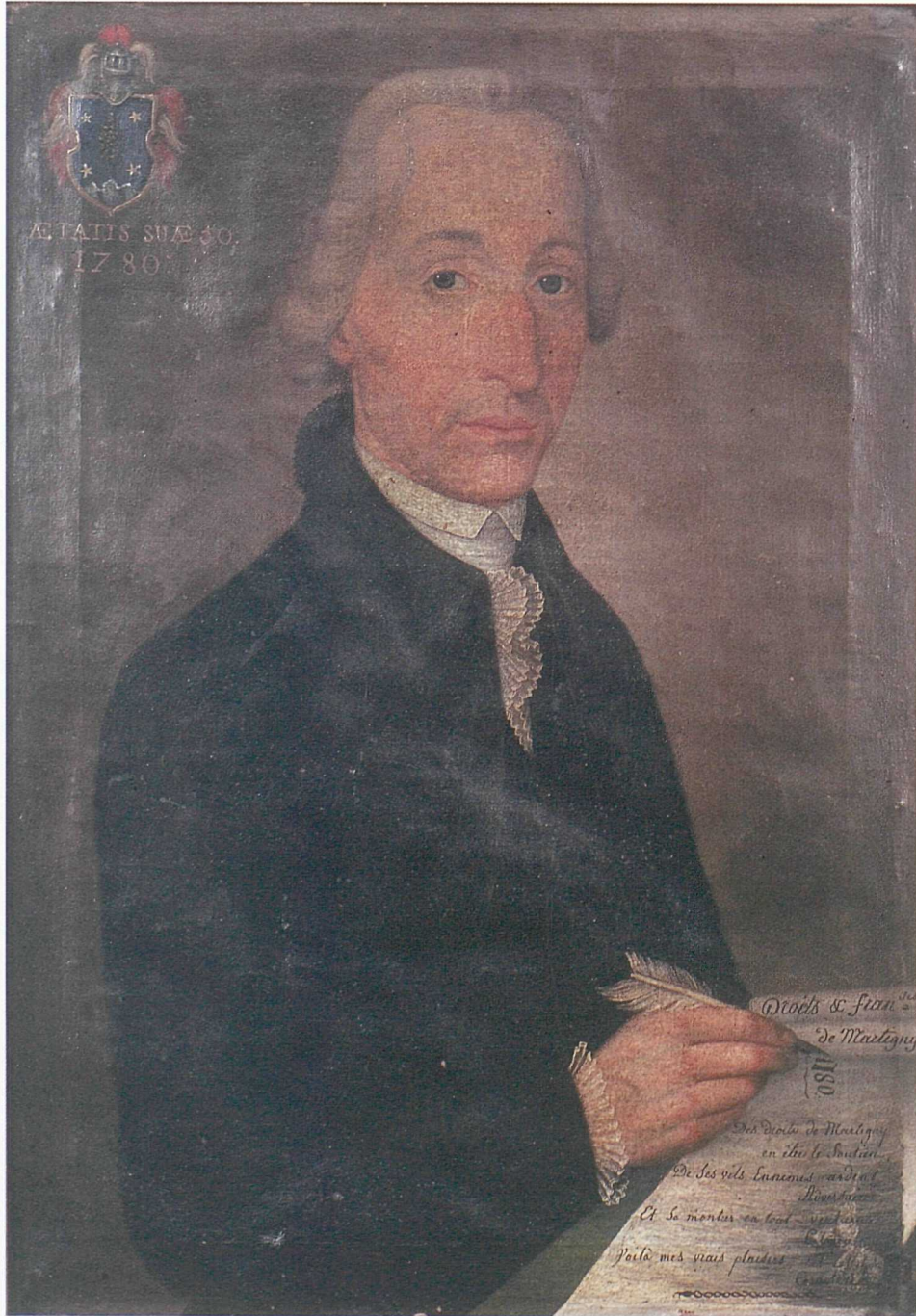
Droits & franchises de Martigny
1780

Des droits de Martigny
en être le soutien

De ses vils Ennemis ardent
Adversaire

Et se montrer en tout vertueux
Citoyen

Voilà mes vrais plaisirs, tel est mon
Caractère



«Le saint ermite mort en odeur de sainteté à Rome»

Par cette périphrase (p. 504 du manuscrit, page 15 ci-contre), le chroniqueur fait très probablement allusion à Benoît-Joseph Labre (1748-1783), dont la popularité avait gagné toute l'Europe. Après une vie errante à travers la France, l'Espagne, la Suisse et l'Allemagne, ce personnage hors du commun se fixa à Rome où il passait ses journées en prière dans les églises; vivant dans un extrême dénuement, mystique, vêtu de haillons, il était très populaire dans les quartiers pauvres. Dès son décès, les Romains le considérèrent comme un saint et ses obsèques furent suivies par une foule immense. La même année, Pie VI autorisa sa première biographie. Saint Benoît-Joseph Labre, béatifié par Pie IX en 1860, canonisé par Léon XIII en 1883, est le saint patron des sans-domicile fixe, des pauvres et des exclus. Outre des miracles, plusieurs prophéties lui sont attribuées, notamment celle-ci adressée à Pie VI: «Paris sera détruit à cause de ses blasphèmes; une pierre n'y restera pas sur l'autre». Au vu de la tournure des événements révolutionnaires, nombreux furent ceux qui, comme le curial Gross, crurent discerner alors l'accomplissement de telles visions.

1790: des troubles à Martigny aussi

Quelques mois avant les événements rapportés dans cette chronique, vers la Pentecôte (soit le 4 avril en 1790), une révolte avait éclaté à Martigny. Le 11 août, un nouveau soulèvement populaire avait eu lieu contre les préposés de la communauté, auxquels on demandait la justification de plusieurs milliers de florins dépensés en vingt ans «sans motifs plausibles». Quelques centaines d'hommes armés se rassemblèrent et, outre des explications sur les comptes, exigèrent de pouvoir jouir du droit ancien d'élire le châtelain sans avoir besoin de l'accord de la diète. Le grand bailli Sigristen descendit de Sion et accéda à la demande populaire. Alpinus n'a pas eu connaissance de cet épisode, qui n'apparaît pas dans les archives locales. Fait plus étonnant, le curial Gross n'y fait pas allusion dans sa chronique; comme il n'est pas réélu dans sa fonction de curial à cette même époque, on peut supposer qu'il ait peut-être lui-même eu à pâtir des mouvements d'humeur des Martignerains.

Sources: C. MORELL, «Unruhen in Unterwallis 1790» dans *Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern*, Band III, Heft I (1855), p. 15 / Chanoine GRENAT, *Histoire moderne du Valais de 1536 à 1815*, Genève, 1904, p. 418 / Lettre du 15.08.1790 du gouverneur d'Aigle de Diesbach au Conseil Secret de Berne, citée dans Louis JUNOD, «Berne et les troubles du Bas-Valais en 1790» dans *Vallesia* 1956, p. 109 / «Le récit de la révolution bas-valaisanne de 1790 de l'abbé J.-M. Clément, vicaire de Val d'Illiez» publié par Pierre DEVANTHEY dans *Vallesia* 1964, p. 320.

Aussi, après nous avoir témoigné leurs remerciements, ils nous ont assurés que les gracieux services qu'ils ont reçus de notre part à ce sujet seront gravés dans leurs archives et dans leur mémoire.

Au retour de Sion, le 6 juin, il y eut un incendie à la Bâtiaz sur les deux heures du matin. Il a brûlé 3 maisons et 4 granges et, sans le prompt secours de la pompe du Bourg, tout le village aurait été réduit en cendres puisque le feu était fortement pris dans une autre maison et dans deux granges et, avec la pompe, on les a sauvés.

Le lendemain de la Magdelaine¹⁹, la Drance a fait une vidée²⁰ considérable, puisqu'elle versait un pied d'eau sur toutes les barrières et qu'on n'en pouvait découvrir aucunes. Heureusement, cela n'a pas duré.

Le lendemain de la Saint-Jacques²¹, le Rhône²² a grossi terriblement; il a inondé toute la plaine, tous les jardinages ont péri, excepté quelques choux. L'eau est venue jusqu'au fond des grandes Bonnes Luites²³.

L'été a été extrêmement sec et d'une chaleur forte et continuelle avec des gros orages. Les raisins ont commencé à tourner au commencement d'août et on en a trouvé de tournés à Fully à la Saint-Jacques.

Le vin a été d'une excellence admirable et il y en eût une honnête prise et beaucoup de fruits.

/page 503/

Remarques pour l'année 1789

L'hiver a été, par le froid excessif qu'on a ressenti sur la fin 1788, des plus rigoureux qu'on ait eu connaissance en Europe depuis 1709²⁴, le thermomètre étant descendu au 19^e degré. Tous les jardinages et fruits ont été gelés, nombre de personnes sont périés du froid. Il est tombé de la neige en grande quantité jusqu'à la fin de février. Cependant, depuis les Rois, le temps a été fort doux, quoique continuellement neigeux et pluvieux. Il y a eu une chèreté excessive du blé, la quartane²⁵ s'est vendue toute l'année 22, 23 et 24 baches²⁶, du seigle jusqu'en automne, le froment 33, 34 et 35 baches.

A Martigny, [durant] le printemps il a fallu ladite année ressemer les deux tiers des champs en orge, par le blé qui est mort en hiver. Les noyers sont périés passés la moitié par le froid de cet hiver.

/page 504/

Mémoire des révolutions et évènements remarquables arrivés dans le Valais l'année 1790

Le saint ermite mort en odeur de sainteté à Rome quelques temps devant cette année avait laissé dans ses papiers la prédiction que, l'année 1790, la colère de Dieu

¹⁹ 22 juillet.

²⁰ Une vidée.

²¹ 25 juillet.

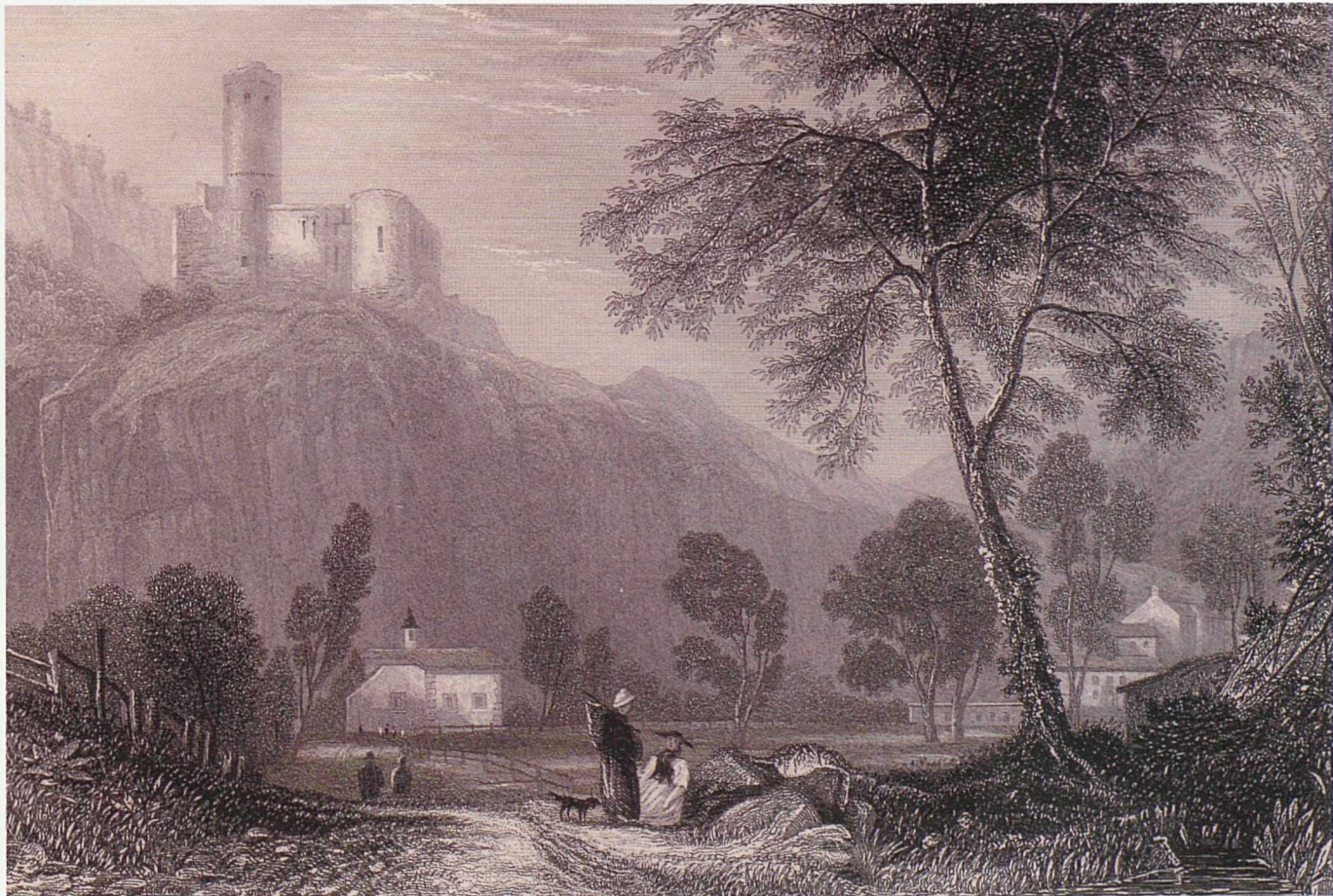
²² Le rosne.

²³ bonnes luyttes.

²⁴ L'hiver 1709 fut d'une extrême rigueur en Europe; en France, aux dires de Réaumur et de Lavoisier, il fut le plus dur dont on ait gardé la mémoire. Voir Christian PFISTER, *Klimatgeschichte der Schweiz, 1525-1860*, Berne, 1988.

²⁵ Quartane: unité de mesure pour les substances sèches qui se montait à environ 14,85 litres (*Tableaux de comparaisons entre les anciennes mesures et les nouvelles / Décrétées par la Diète en Novembre 1824*).

²⁶ Bache: unité monétaire.



La Batia Castle, Martigny
W. H. Bartlett [1834]
Gravure sur acier, 11,5 x 17 cm
(Gattlen N° 1075)
Collection Roland Farquet

s'étendra sur la terre. En effet, cette prédiction s'est réalisée, puisque dans toute l'Europe, ainsi que dans les autres parties de l'univers, il n'y a eu que guerres sanglantes, révoltes dans une infinité de pays, malheurs, vexations, massacres, incendies, inondations, assassinats, vols, homicides, suicides, etc. Ce que je ne prétends raconter ni décrire ici puisque les papiers publiés et les histoires en ont amplement parlé et donné les détails circonstanciés. Je me borne donc à ne raconter que succinctement ce qui s'est passé dans le Vallais ladite année.

Sans entrer sur la production des denrées nécessaires à la vie qui ont manqué et dont on a souffert une grande disette, puisque le blé s'est vendu 22, 24 et 26 baches la mesure ou quartane. Je viens aux révolutions²⁷ que le gouvernement de Monthey a essuyées et excitées dans tous le Vallais et la Suisse, quelques seigneurs gouverneurs des gouvernements de Monthey et de Saint-Maurice s'étant attirés par leur conduite et les amendes arbitraires et excessives qu'ils avaient par ci-devant retirées et exigées de divers particuliers desdits gouvernements, la haine et le désir d'en tirer une espèce de vengeance du public, /page 505/ notamment d'un certain [prénom: laissé blanc] Schiner²⁸, bourgeois de Sion, gouverneur de Monthey [qui] en cette année s'était constamment montré pour un seigneur dur et avait vexé un nommé Belley²⁹ de la val d'Illiez et l'avait voulu châtier pour avoir fait ce qui suit:

*[Bellet avait dans un [mot illisible] donné un soufflet à un homme qui porta plainte contre lui au gouverneur. Schiner somma Bellet à venir payer l'amende encourue pour ce fait. Bellet se présenta et demanda quelle amende on encourrait pour donner un soufflet à un homme. Le gouverneur répondit: un écu neuf. Sur ce Bellet déposa deux écus neufs en appliquant un puissant soufflet au gouverneur lui-même, lui disant que le second écu payait ce coup.]*³⁰

Ayant cité ledit Belley de paraître devant lui pour le punir à ce sujet, le même avait répondu qu'il le vint trouver chez lui qu'il lui payerait ce qu'il lui devait. Sur cette réponse, ledit seigneur gouverneur le fit épier un jour de foire, le 8 septembre à Monthey où était ledit Belley, et fit saisir son cheval, afin de pouvoir avoir l'homme lorsqu'il irait réclamer son cheval. Ledit Belley voyant cette voie de fait, s'associât de deux bons compagnons de la même paroisse de la val d'Illiez nommés Borrat³¹ et Durier³². Les trois ensembles, animés de colère et en fureur, se transportèrent dans le château, vont trouver le gouverneur et après l'avoir chargé d'invectives le serrèrent de près et le maltraitèrent fortement, ainsi que son domestique. Ledit gouverneur eut le bonheur de pouvoir cependant s'échapper de leurs mains, tout échoué, et de se sauver sans chapeau, tête nue en fendant la presse sur la foire à toutes jambes jusqu'à ce qu'il fut dehors des terres du gouvernement, du côté de Saint-Maurice en prenant des routes déviées pour n'être pas attrapé. Enfin laissons-le pour le coup suivre sa /page 506/ route à pas précipités jusqu'à Sion et revenons aux

²⁷ Sur cet épisode, on se référera à l'ouvrage de Pierre DEVANTHEY, *La Révolution bas-valaisanne de 1790*, Bibliotheca Vallesiana 11, Martigny, 1972. On trouvera d'intéressants développements dans l'ouvrage collectif *1798: la Révolution en Valais*, Sion, 1998.

²⁸ Hildebrand Schiner (1754-1819), médecin, avocat et gouverneur de Monthey depuis 1789. Il est l'auteur d'une précieuse *Description du Département du Simplon* parue en 1812.

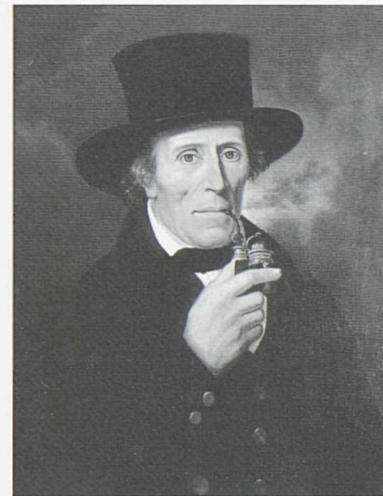
²⁹ Pierre-Maurice Rey-Bellet, dit le «Gros-Bellet» (1754-1834).

³⁰ Ce paragraphe a été intercalé dans le récit et est écrit par une autre main. Cet épisode entre le gouverneur Schiner et le Gros-Bellet a fait l'objet de plusieurs versions assez différentes; Devanthey en présente une synthèse dans son ouvrage, sans faire mention de la présente chronique dont il n'a pas eu connaissance.

³¹ Jean-Louis Borrat, dit «Petit-Borrat» (1764-1791); il sera exécuté par pendaison à Sion le 19 novembre 1791 à la suite de la conjuration dite «des Crochets». A son sujet, voir le «Dossier du procès relatif à la conjuration dite des Crochets à Monthey, 1791» publié par Pierre DEVANTHEY dans *Vallesia*, 1970, pp. 1-412.

³² Jean-Claude Durier, dit le «Gros-Durier» (1753-1819).

fameux exploits de nos trois champions auxquels se joignirent nombre de paysans dudit gouvernement, lesquels après cette évasion fracassèrent les meubles dudit gouverneur, les jetèrent par les fenêtres, brisèrent les portes et fenêtres du château. Cette expédition anima tellement la populace que plusieurs se jetèrent en foule chez messieurs les officiers du gouverneur contre lesquels ils avaient de la haine et en maltraitèrent plusieurs, excepté ceux qui s'en préservèrent par la poudre d'escampette qu'ils prirent dans ce moment. Enfin, le feu de la colère desdits trois champions étant ralenti, crainte qu'on ne se jeta sur le château pour le dévaliser, ils eurent la sage précaution d'établir une garde pour que personne n'entra dans le château. Sur ces entrefaites, il se forma plusieurs complots pour ne plus recevoir de gouverneur, et cela ayant été arrêté dans plusieurs communautés en signe de ligue en cas qu'on voulut les y forcer, ils prirent en général une cocarde prétendue patriotique et communiquèrent leurs desseins au peuple de Saint-Maurice qui saisit leurs idées avec plaisir et après une délibération prise en conseil général s'encocardèrent³³ de la même manière. Cependant, un avis étant venu au seigneur gouverneur Dallèves³⁴ /page 507/ qu'on pourrait aussi l'aller saluer au château de Saint-Maurice, il prit la sage précaution de partir bien à la hâte avec son épouse, de nuit, pour Sion. Voilà donc les deux châteaux presque en même temps dépourvus de gouverneurs. Ce ne fut plus pour lors que fêtes, festins et réjouissances. Les flots de vin coulaient par tous les cabarets, les chants d'allégresse étaient répétés en cent endroits différents, une vive joie s'était emparée de la majorité, les cris de «vive la liberté» ne furent pas oubliés. De là, il s'en suivit une fédération entre les deux gouvernements et pour faire réussir leurs projets qui étaient de ne plus reconnaître de gouverneurs et de se faire accorder nombre de privilèges du souverain Etat. Ils prirent le parti de porter leurs griefs contre leurs vexateurs devant les communautés du Haut-Vallais et par devant l'Etat de Berne. Pour cet effet, ils envoyèrent sous mains des émissaires avec leurs dits griefs et les chartes de leurs privilèges. Ils reçurent quelques bonnes paroles de leurs voisins, ce qui les enhardit. Ce bruit répandit l'alarme dans le Haut-Vallais. Dans une diète qui se tint pour lors à Sion, ayant eu une fausse alarme, on tint un conseil de guerre dans lequel il fut délibéré dans le dizain de Sion de sonner le tocsin et battre la générale dans les paroisses dudit dizain, ce qui s'effectua pendant la nuit; et le lendemain, on vit arriver à Sion, de chaque paroisse, nombre de paysans /page 508/ mal armés, les uns avec des fusils rouillés sans baguettes, les autres sans pierres et sans platines³⁵, aucuns avec des bâtons ferrés et pointus. Dans cette entrefaite, le souverain reçut avis que le bruit qui avait été répandu que les députés bas-vallésiens montaient avec une escorte de gens armés était faux. Cela l'engagea de renvoyer cette troupe mal disciplinée dans ses foyers. Cependant, comme ils étaient venus à l'improviste sans s'être pourvus de munitions, ni de nourriture, on les traita à l'auberge toute la journée avec force de



Pierre-Maurice Rey-Bellet, dit le «Gros-Bellet» (1754-1834).
Musée cantonal d'histoire, Valère.

³³ Allusion à la cocarde révolutionnaire.

³⁴ Bernard-Gaspard Dallèves (†1799), gouverneur de Saint-Maurice de 1789 à 1791.

³⁵ La platine désignait «la pièce à laquelle sont attachées toutes les pièces d'une arme à feu qui concourent à l'inflammation de la charge» (Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 1863-1890, 17 vol.)

gigots de moutons, ce qui la fit appeler par quelques étrangers qui étaient là «la guerre aux gigots de moutons». Enfin, rien ne se décida dans cette diète, les esprits s'échauffèrent dans le Haut-Vallais, ils craignaient à chaque moment de se voir assaillis par le Bas-Vallais, ce qui engagea le souverain de requérir le secours helvétique, de faire exercer les paysans pour venir ou cimenter leur autorité ou déclarer la guerre auxdits gouvernements. Dans cette entrefaite, les deux gouvernements se concilièrent pour faire valoir leurs droits et privilèges et pour demander au souverain le redressement de leurs griefs, dans plusieurs diètes et diétines qui se tinrent dans le courant d'octobre et novembre dite année et tâchèrent d'engager les communautés du Bas-Vallais de se joindre avec eux pour le même /page 509/ sujet. L'Entremont paraissait vouloir adopter leurs plans. La plaine était sur le balant dans une assemblée tenue à la grand'maison³⁶ entre les députés des paroisses, mais Martigny, lorsqu'on les engagea à se rencontrer dans cette assemblée³⁷, leur déclara que leur cause n'avait point de rapport avec la constitution, qu'il n'avait aucun sujet de mécontentement contre ses supérieurs, ainsi qu'il n'entraînait en rien dans toutes leurs démarches. Sur cela, on convoque le peuple³⁸ dans une assemblée générale au son de la grande cloche le lundi 20 septembre, laquelle assemblée se tint ledit jour sur les 6 heures du soir où la majeure partie du peuple s'y rencontra; on y délibéra d'un consentement unanime de députer deux personnes³⁹ pour aller protester de notre fidélité tant auprès de sa Grandeur que du souverain, laquelle députation s'exécuta le soir même; et ladite protestation fut faite le lendemain matin. Cette démarche de Martigny fit changer de plan à l'Entremont et à la plaine: ils virent que si Martigny ne se joignait pas au Bas-Vallais, ils ne pourraient soutenir leurs entreprises, ce qui les engagea d'abandonner les deux gouvernements à leur sort. Pendant que tout cela se passait, le conseil de Martigny eut vent qu'on avait débité des bruits dans le Haut-Vallais que Martigny favoriserait les deux gouvernements /pages 510/ et qu'on ne devait pas se fier à nos protestations de fidélité. Aussitôt⁴⁰, on députa 2 membres⁴¹ pour retourner à Sierre à la diète renouveler nos dites protestations, et écrire aux communautés du Haut-Vallais pour leurs marquer notre attachement et dévouement. Ils furent reçus non comme des sujets, mais comme des vrais amis et reçurent mille témoignages de leurs sensibilités, cordialité et de leurs amitiés, avec des promesses solennelles qu'ils en auraient un éternel souvenir et qu'ils ne manqueraient de nous convaincre de leurs bontés paternelles en nous accordant à la première diète des faveurs particulières; après la diète, ils adressèrent à la bourgeoisie de Martigny une lettre polie de leurs sentiments, après en avoir déjà à la précédente diète écrit une très favorable, Monseigneur en écrivit aussi deux à peu près dans les mêmes termes. Voilà donc Martigny reconnu pour fidèle. Ce ne fut pas de même des deux gouvernements, s'entend de Saint-Maurice et du gouvernement de Monthey. Car pour l'Entremont et la plaine s'étant désistés de leurs démarches, le

³⁶ Il s'agit de l'auberge de la Grand'Maison, qui servait régulièrement de lieu de réunion. Le Conseil bourgeois – c'est-à-dire le pouvoir exécutif de l'époque – se réunissait par contre dans le nouvel Hôpital construit vers 1758 (actuellement avenue du Grand-Saint-Bernard 4).

³⁷ Le protocole de cette assemblée, s'il existe, ne nous est pas connu.

³⁸ Les assemblées populaires se tenaient souvent sur le jardin du prieuré près de l'église paroissiale. C'est sur cet emplacement qu'allait être édifié l'Hôtel de Ville à partir de 1866. Sur cette assemblée, voir DEVANTHEY, *op. cit.*, p. 82.

³⁹ Les comptes-rendus de la Diète ne mentionnent pas l'identité des deux personnes en question (ABS 205/7, pp. 17-24). On sait seulement que ces deux émissaires (*procuratores*) furent accompagnés par le châtelain.

⁴⁰ Cette décision fut prise lors d'une assemblée à la Grand'Maison, tenue le 24 septembre 1790; son protocole figure aux AEV, Fonds de Rivaz, carton 70, fasc. 8.

⁴¹ L'identité de ces deux personnes n'est pas précisée (ABS 205/7, pp. 17-24).

souverain les accueillit et leur promit des faveurs. Lesdits gouvernements furent cités à paraître par leurs députés en diète à Sierre. Là après avoir été reconnus pour des rebelles et des mutins, après avoir reçu une sévère correction, le souverain les condamna à payer pour les frais de la guerre 13 000 écus bons, à donner les têtes de 5 moteurs de cette révolte, à donner des otages que /page 511/ aucuns affronts n'arriveraient plus aux gouverneurs à venir et de poser les armes. Ces conditions leur parurent insupportables; ils se retirèrent chagrins pour en faire part à leurs communautés. Dans ces entrefaites, Monseigneur l'évêque travailla de tout son possible pour adoucir leur sort. On tint quelque temps après c'est-à-dire elle commença le deux décembre à Sion, une diète pour terminer les différents dans laquelle furent derechef cités tous les députés des mêmes paroisses des 2 gouvernements et les fameux Belley, Formaz, Durier et Borrat. Ils y parurent. Lesdites paroisses sur les vives instances de Monseigneur obtinrent des faveurs du souverain, qu'il n'y aurait point de peine capitale, ni de remise d'otage et d'armes et que pour quant au frais de la guerre, Saint-Maurice en serait exempt en ce qu'il n'avait pas été le moteur de ces troubles; que le gouvernement de Monthey payerait 2100 écus bons et que les révoltés de la val d'Iliez, les trois dits, demanderaient pardon au souverain avec la corde au col. Cependant, Monseigneur demanda encore pardon pour eux et obtint l'exemption d'avoir la corde au col lorsqu'ils feraient leur soumission et furent tous les procureurs et députés desdits lieux obligés de prêter le serment de fidélité aux noms de leurs paroisses dans la cathédrale, dans laquelle cérémonie furent interpellés 20 députés paysans de chaque dizain du Haut-Vallais, outre le souverain Etat, qui se rangèrent et prirent place dans le choeur /page 512/ et les députés bas-vallaisans dans la nef ou après une longue exhortation qui leur fut faite par le grand baillif⁴², ils prêtèrent ledit serment à mains levées. Cette guerre aux gigots de moutons fut finie pour le coup par là. Cependant, pour mettre un frein à la cupidité de quelques gouverneurs⁴³, le souverain a décidé dans ladite diète que l'amende de l'obole d'or sera anéantie [et] qu'on établira un code pour les peines et amendes civiles et criminelles.

⁴² La Diète nommait un Grand-Baillif qui présidait la Diète et disposait de l'autorité exécutive. Actuellement, le titre est improprement attribué au président du Grand Conseil: en fait, au sens de la Constitution de 1802, il devrait désigner plutôt le président du Conseil d'Etat. Voir à ce sujet: Charles ALLET, «Quel est le successeur des grands-baillifs?» dans *Annales Valaisannes* 1950, pp. 207-211.

⁴³ DEVANTHEY (*op. cit.* pp. 209-255) cite de nombreux témoignages contemporains sur ce point, qui lui permettent d'affirmer que «[...] le principe, le mobile et comme la racine de toutes les atteintes à la justice et aux libertés même les plus élémentaires est à chercher dans l'insatiable cupidité et l'incroyable vénalité des représentants du souverain [...]».

Le premier code pénal valaisan vit effectivement le jour en 1794. Rédigé en latin par une commission anonyme, sa traduction française était due au banneret de Sion Joseph-Emmanuel Barberini (1733-1807). Ce document curieux compilait les usages en vigueur depuis le XVI^e siècle; comme le faisait remarquer le notaire Gabriel Guerraty, ce code avait été «fait uniquement pour gouverner des sujets». Ce code pénal ne fut approuvé par la diète qu'en 1798 et ne fut jamais appliqué puisque, la même année, le Bas-Valais avait accédé à l'indépendance. Il n'en demeure pas moins un précieux témoignage de l'état de l'ancien droit valaisan, inspiré encore largement de l'antique Caroline (appellation commune du Code Criminel de l'Empereur Charles V). Sa lecture permet de mesurer l'ampleur des changements législatifs qui attendaient le canton au cours des années suivantes.

Sources: Pierre DEVANTHEY, *La Révolution bas-valaisanne de 1790*, Bibliotheca Vallesiana 11, Martigny, 1972, p. 308 / Jean-Jacques LUYET, «Bibliographie des Codes valaisans (1794-1963)» dans *Vallesia* 1968, p. 212 / Jean GRAVEN, *Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan*, Lausanne 1927, pp. 97-98.

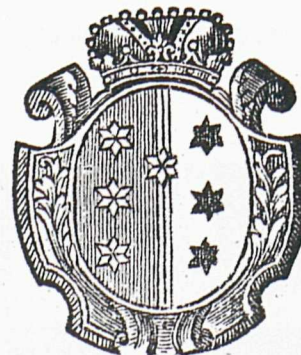
CODE PÉNAL

P O U R

LE

BAS-VALLAIS.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LL. EE.
DU VALLAIS.



A S I O N ,

CHEZ ANTOINE ADVOCAT, IMPRIMEUR & RELIEUR,

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier pour leur aide dans la recherche iconographique Jean-Michel Gard et Gaëtan Cassina qui, une fois de plus, ont répondu à leurs sollicitations avec la compétence et la bienveillance qu'on leur connaît.

Crédits photographiques

Etat du Valais, Service des archives cantonales (Denis Reynard), Sion, page 9.

Etat du Valais, Service des Monuments, Bâtiments et Archéologie (Jean-Marc Biner), pages 10 et 13.

Robert Barradi, Editions Florilège, Montreux, page 18.

Roland Farquet, Martigny, pages 2, 11, 12, 16.

Martine Gaillard, Riddes, page 4.

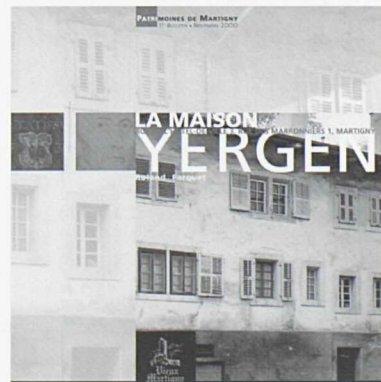
Michel Lechevalier, pages de couverture.

Rédaction

Christine Payot, rue du Scex 8, 1920 Martigny

Roland Farquet, rue des Petits-Epineys 27, 1920 Martigny

N. B.: la responsabilité des textes incombe à leurs auteurs respectifs.



Les publications de Patrimoines de Martigny

Bulletins

Les bulletins sont imprimés au format 21 x 15 cm, puis 21 x 21 cm dès 2000. Ils sont tous illustrés. Les bulletins N^{os} 1 à 10 sont vendus au prix de CHF 5.00/pce et les suivants au prix de CHF 10.00 l'exemplaire. Les bulletins N^{os} 6 et 8 sont épuisés.

N°	Année	Titre / Sujet	Auteur	Pages
1	1977	La Grand-Maison	Gaëtan Cassina	8 p.
2	1978	Martigny-Bourg... un trésor en partie caché	F. O. Dubuis	8 p.
3	1981	Quelques gravures anciennes de Martigny	Daniel Anet	8 p.
4	1982	La maison Louis Moret naguère Luy	Gaëtan Cassina	8 p.
5	1983	La Meunière des Artifices	Jean Bollin / Willy Fellay	8 p.
6	1992	Autour de la Place Centrale	Gaëtan Cassina	20 p.
7	1995	François-Casimir Besson et Martigny	Catherine Raemy-Berthod	22 p.
8	1997	L'Hôtel National	J. P. Giuliani / C. Coppey	16 p.
9	1998	Les fontaines de Martigny	Christophe Bolli	20 p.
10	1999	Aujourd'hui, le patrimoine	J. P. Giuliani / Michel Clivaz	18 p.
11	2000	La Maison Yergen	Roland Farquet	24 p.
12	2002	Auprès de nos arbres	Roland Farquet	24 p.
13	2003	Au fil du temps / un regard sur les archives de Martigny	Roland Farquet	24 p.
14	2004	Les forêts du Mont Chemin / un héritage en évolution	Roland Farquet / Roland Métral	24 p.
15	2007	«Pour mémoire à la postérité» / Chronique des années 1785-1790	Roland Farquet / Christine Payot	24 p.

A paraître

Le château de Martigny
La Grand'Maison
Les toponymes de Martigny

Anouk Crozzoli
 [collectif]

Autres publications

CASSINA, GAËTAN, *Un bâtisseur tessinois du XIV^e siècle en Valais / Jacuminus de Margui, de Torricella et le clocher de Martigny*, 1987, 12 p., 24 x 17 cm, ill.

Carillons de Martigny (carillonneur: M. Robert Terrettaz), cassette audio, réalisée par le Studio Ballestraz, Martigny (non datée).

PAYOT, CHRISTINE, *Ottans / Un village disparu* (tiré à part de *Vallesia* 2002, 35 p., ill.)

TISSIÈRES, PASCAL, *Les mines de Dorénaz*, (tiré à part des *Annales valaisannes*, 2003, 35 p., ill.)

La Bâtiatz (50 ans de la Fusion Martigny-Ville / La Bâtiatz, 2006, 104 p. ill.)

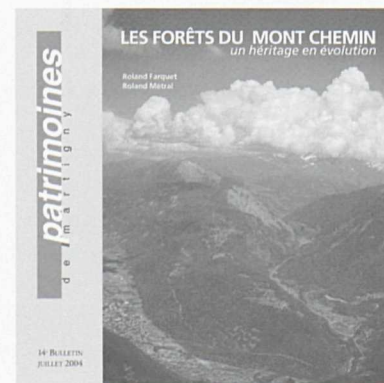
ÉPUISÉ

CHF 10.00

CHF 10.00

CHF 10.00

CHF 25.00



Vous appréciez Martigny?

Alors faites connaître autour de vous

patrimoines
d e / m a r t i g n y

Parce que tout aspect de notre ville est digne d'intérêt:

- Le patrimoine architectural ancien et moderne
- Le patrimoine culturel et artistique
- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine écrit
- Le patrimoine historique

Cotisation annuelle:

CHF 30.–.

Renseignements / Adhésion / Contacts:

Site internet:

www.patrimoinesmartigny.ch

e-mail de l'association:

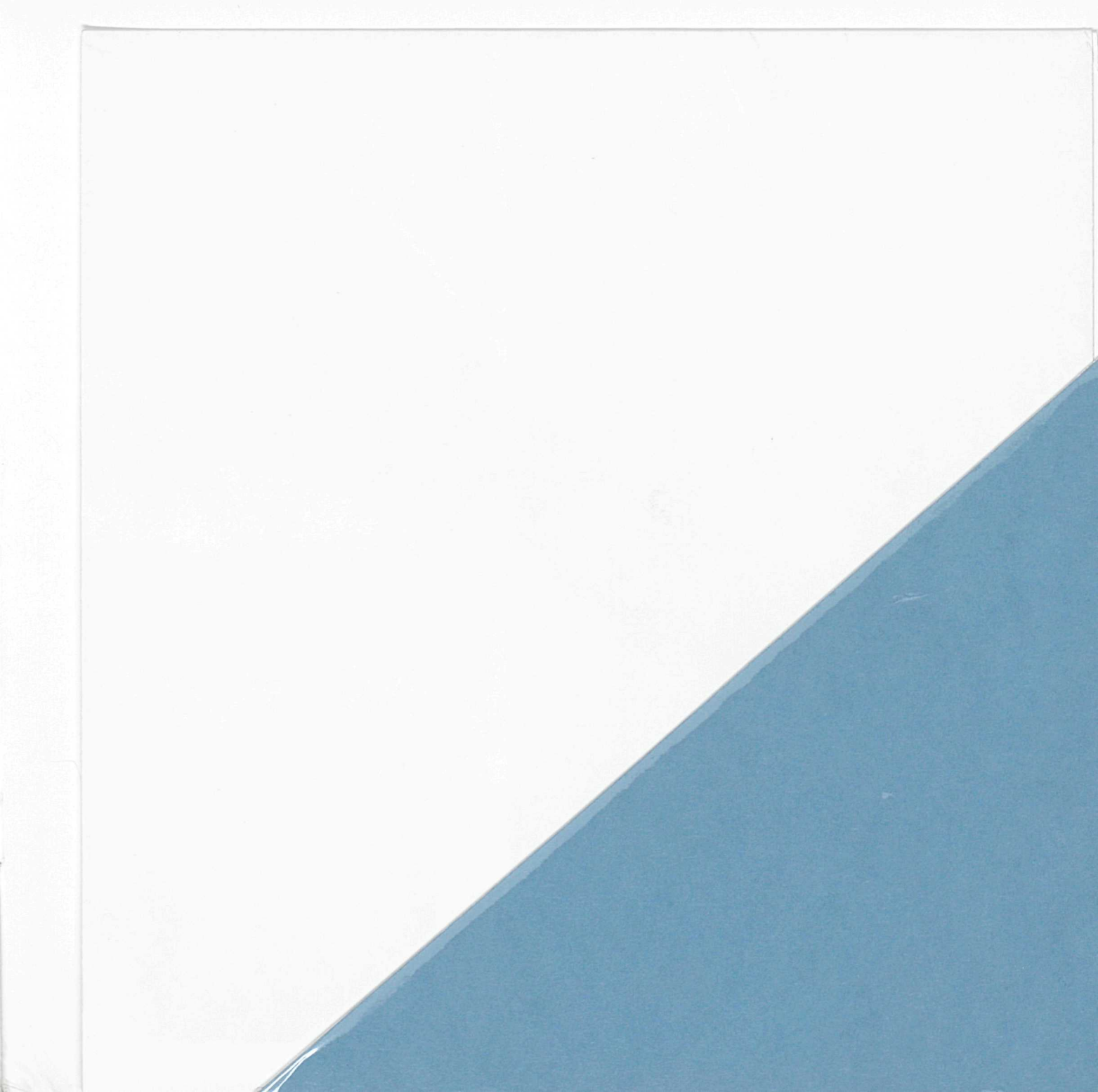
pascal.tissieres@mycable.ch

Coordonnées des membres du comité:

	<i>Téléphone</i>	<i>Fax</i>	<i>e-mail + adresse</i>
Cécile d'Andrès	027 722 28 61	027 722 86 56	Follaterres 26 / 1920 Martigny
Anne Berguerand	027 723 38 39	027 723 38 44	berg-law@mycable.ch Prés-de-la-Scie 2 / 1920 Martigny
Gaëtan Cassina	079 360 53 38	027 346 36 85	gaetan.cassina@unil.ch route des Vignerons / 1963 Vétroz
Guy Ducrey	027 722 26 50	027 723 51 36	Grand-St-Bernard 74 / 1920 Martigny
Roland Farquet	027 722 69 23		roland.farquet@freesurf.ch Petits-Epineys 27 / 1920 Martigny
Christine Payot	027 722 56 40		christinepayot@yahoo.fr rue du Scex 8 / 1920 Martigny
Pascal Tissières	027 722 83 22 (prof.)	027 722 04 22	pascal.tissieres@mycable.ch Prés-de-la-Scie 2 / 1920 Martigny
Michel Voillat	027 722 23 23 078 600 45 64	027 723 61 08	mvoillat@voillat-arch.ch avenue de la Gare 6 / 1920 Martigny

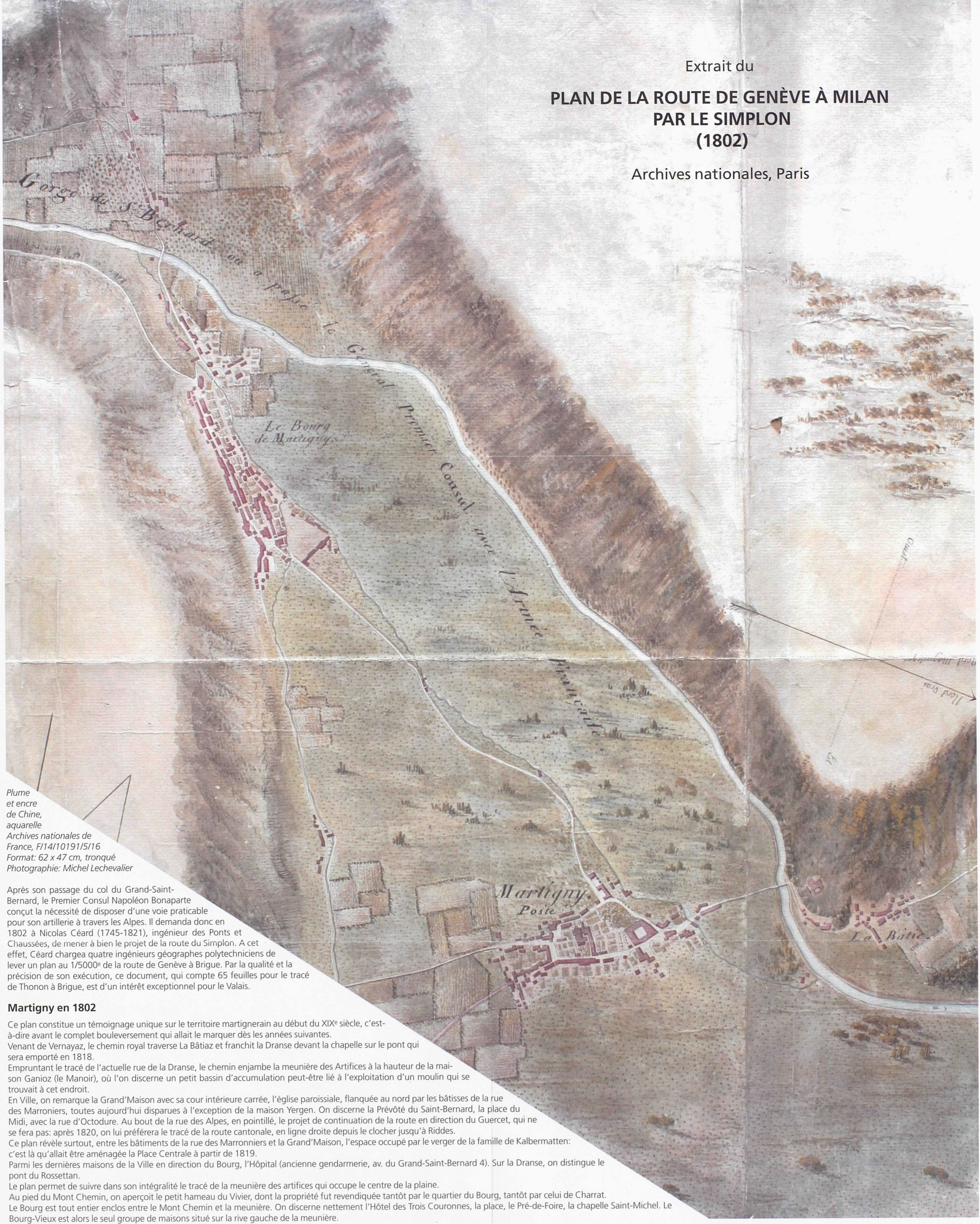
© Association Patrimoines de Martigny, 2007

Achévé d'imprimer en janvier 2007 sur les presses du Centre Rhodanien d'Impression SA, Martigny
(600 exemplaires)



Extrait du
**PLAN DE LA ROUTE DE GENÈVE À MILAN
PAR LE SIMPLON
(1802)**

Archives nationales, Paris



Plume
et encre
de Chine,
aquarelle
Archives nationales de
France, F14/10191/5/16
Format: 62 x 47 cm, tronqué
Photographie: Michel Lechevalier

Après son passage du col du Grand-Saint-Bernard, le Premier Consul Napoléon Bonaparte conçut la nécessité de disposer d'une voie praticable pour son artillerie à travers les Alpes. Il demanda donc en 1802 à Nicolas Céard (1745-1821), ingénieur des Ponts et Chaussées, de mener à bien le projet de la route du Simplon. A cet effet, Céard chargea quatre ingénieurs géographes polytechniciens de lever un plan au 1/5000^e de la route de Genève à Brigue. Par la qualité et la précision de son exécution, ce document, qui compte 65 feuilles pour le tracé de Thonon à Brigue, est d'un intérêt exceptionnel pour le Valais.

Martigny en 1802

Ce plan constitue un témoignage unique sur le territoire martignerain au début du XIX^e siècle, c'est-à-dire avant le complet bouleversement qui allait le marquer dès les années suivantes. Venant de Vernayaz, le chemin royal traverse La Bâtiâz et franchit la Dranse devant la chapelle sur le pont qui sera emporté en 1818. Empruntant le tracé de l'actuelle rue de la Dranse, le chemin enjambe la meunière des Artifices à la hauteur de la maison Ganioz (le Manoir), où l'on discerne un petit bassin d'accumulation peut-être lié à l'exploitation d'un moulin qui se trouvait à cet endroit. En Ville, on remarque la Grand'Maison avec sa cour intérieure carrée, l'église paroissiale, flanquée au nord par les bâtisses de la rue des Marronniers, toutes aujourd'hui disparues à l'exception de la maison Yergen. On discerne la Prévôté du Saint-Bernard, la place du Midi, avec la rue d'Octodure. Au bout de la rue des Alpes, en pointillé, le projet de continuation de la route en direction du Guercet, qui ne se fera pas: après 1820, on lui préférera le tracé de la route cantonale, en ligne droite depuis le clocher jusqu'à Riddes. Ce plan révèle surtout, entre les bâtiments de la rue des Marronniers et la Grand'Maison, l'espace occupé par le verger de la famille de Kalbermatten: c'est là qu'allait être aménagée la Place Centrale à partir de 1819. Parmi les dernières maisons de la Ville en direction du Bourg, l'Hôpital (ancienne gendarmerie, av. du Grand-Saint-Bernard 4). Sur la Dranse, on distingue le pont du Rossetan. Le plan permet de suivre dans son intégralité le tracé de la meunière des artifices qui occupe le centre de la plaine. Au pied du Mont Chemin, on aperçoit le petit hameau du Vivier, dont la propriété fut revendiquée tantôt par le quartier du Bourg, tantôt par celui de Charrat. Le Bourg est tout entier enclos entre le Mont Chemin et la meunière. On discerne nettement l'Hôtel des Trois Couronnes, la place, le Pré-de-Foire, la chapelle Saint-Michel. Le Bourg-Vieux est alors le seul groupe de maisons situé sur la rive gauche de la meunière.